

E4 - VELOPASSIONS

Barème

	Points
DOSSIER 1 – Gestion des opérations commerciales et de trésorerie	22 pts
Formalisme des bordereaux	1 pt
A. Gestion des opérations commerciales	12 pts
B. Gestion des opérations de trésorerie	
1. Vérification du calcul des intérêts du compte à terme	7 pts
2. Enregistrement avis de crédit	
3. Enregistrement virement international	2 pts
C Gestion de trésorerie	
Comparaison Compte à terme / Sicav monétaire	
DOSSIER 2 – Traitement comptable du nouvel investissement	16 pts
A – Opérations d’investissement	5 pts
B – Travaux d’inventaire	11 pts
DOSSIER 3 – Résultat fiscal, impôts sur les sociétés et affectation du résultat	24 pts
A. Résultat fiscal et IS	16 pts
B. Affectation des résultats	8 pts
Tableau d’affectation à remplir	
DOSSIER 4 – Intéressement des salariés.	18 pts
A. Détermination du montant de l’intéressement	
1. Calcul du montant de l’intéressement	3 pts
B. Information des salariés	15 pts
1. Calcul prime d’intéressement brute, CSG/CRDS, prime nette d’une salariée	7 pts
2. Préparation d’une lettre de publipostage	8 pts

ÉLÉMENTS INDICATIFS DE CORRIGÉ CAS VELOPASSIONS

Dossier 1 : (sur 22 points)

A – Gestion des opérations commerciales (12 points)

Comptabiliser les factures de l'annexe 1 sur le bordereau de l'annexe A (à rendre avec la copie).

Journal	Date	Compte		Libellé	Débit	Crédit	
		Général	Tiers				
VE	03/12/2011	411000	VEL124	Facture 52741	116,94		
		706000					97,78
		445740					19,16
VE	03/12/2011	411000	BAU027	Facture 52742	2 879,29		
		419100				720,00	
		707100					2 776,14*
		707300					233,30
		445710					589,85

* 2 922,25 – 146,11

Journal	Date	Compte		Libellé	Débit	Crédit	
		Général	Tiers				
AC	03/12/2011	607100		American Bicycle Comp Facture AB145748 2 046,50 / 1,3120	1 559,83		
		401000	AME073				1 559,83
AC	03/12/2011	607100		Fed International Facture 9-441578	77,99		
		622400				75,00	
		624100				72,41	
		445665 *				349,91	
		401000	FED014				575,31

* Accepter 445665 : 305,73 et 445660 ou 445640: 44,18.

B – Gestion des opérations de trésorerie (7 points)

1 – Vérifier le montant des intérêts du compte à terme versés par la banque.

Nombre de jours : 183 jours soit 30 -13 + 31+31+30+31+30+13

Intérêts : 30 000 x 1,1/100 x 183/360 = 167,75 €

2 - Enregistrer l'avis de crédit du 13 décembre sur le bordereau de l'annexe A (à rendre avec la copie).

Journal	Date	Compte		Libellé	Débit	Crédit
		Général	Tiers			
BQ	13/12/2011	512100		Avis n° 2011/12/122	30 167,75	
		512500		Remb compte à terme		30 000,00
		768100		N° 3004785695		167,75

3 – Enregistrer sur le bordereau de l'annexe A (à rendre avec la copie) l'avis d'opération du 14 décembre 2011 concernant le virement international.

Journal	Date	Compte		Libellé	Débit	Crédit
		Général	Tiers			
BQ	14/12/2011	401000	AME073	Avis n° 2011/12/144	1 559,83	
		627000		Virt American Bicycle	12,54	
		445660		Company n°209860	2,46	
		766000		1 559,83 – 1 518,18 =		41,65
		512100		41,65		1 533,18

C – Gestion de trésorerie (2 pts)

Conseiller Mme Maresk quant aux placements proposés par la BNP-PARIBAS. Justifier votre réponse en quelques lignes.

Arguments :

- Du fait des contraintes de disponibilité et de rémunération souhaitées par Mme Maresk:
 - SICAV monétaires peu risquées, et disponibles à la journée
 - Compte à terme non approprié car blocage des fonds et fortes pénalités en cas de sorties anticipées, ce qui ampute la rémunération.

Choix : Formule de placement à conseiller : la souscription de SICAV monétaires

- Accepter toute autre réponse logique relative au placement des SICAV monétaires ou au renouvellement du compte à terme (taux de rémunération)

Dossier 2 : (sur 16 points)

A – Opérations d'investissement (5 pts)

1- Régulariser sur le bordereau d'enregistrement comptable de l'annexe B (à rendre avec la copie), l'écriture passée le 21/10/2011 au journal de banque.

Journal	Date	Compte		Libellé	Débit	Crédit
		Général	Tiers			
OD	31/12/2011	275100		Correction de l'écriture du 21/10/2011	3 600,00	
		613200			1 200,00	
		471000				4 800,00

- Accepter toute date entre le 21/10/2011 et le 31/12/2011

2- Comptabiliser au journal des achats la facture d'acquisition du parc de cyclomoteurs sur le bordereau d'enregistrement comptable de l'annexe B (à rendre avec la copie).

Journal	Date	Compte		Libellé	Débit	Crédit
		Général	Tiers			
AC	17/12/2011	218200		Facture 627 D	19 200,00	
		445620			3 763,20	
		404000	VAL015			22 963,20

Accepter toute date cohérente par rapport au document

B – Travaux d'inventaire (11 pts)

1- Présenter le tableau d'amortissement du cyclomoteur électrique n° C01 sur l'Annexe C (à rendre avec la copie). : Tableau d'amortissement du cyclomoteur

Exercices	Amortissement fiscal		Amortissement économique		Amortissement dérogatoire	
	Base	Calcul de l'annuité fiscale	Base(1)	Calcul de l'annuité économique	Dotation	Reprise
2011	1920,00	$1920 \times 1/3 \times 30/360 = 53,33$	1 800	$1800 \times 150/12000 (2) = 22,50$	30,83	
2012	1920,00	$1920 \times 1/3 = 640,00$	1 800	$1800 \times 3600/12000 = 540,00$	100,00	
2013	1920,00	$1920 \times 1/3 = 640,00$	1 800	$1800 \times 4200/12000 = 630,00$	10,00	
2014	1920,00	$1920 \times 1/3 \times 330/360 = 586,67$	1 800	$1800 \times 4050/12000 = 607,50$		20,83
		1 920,00		1 800,00	140,83	20,83

(1) Base économique = coût d'acquisition – valeur résiduelle (1920 – 120 = 1800)

(2) Le total du kilométrage prévisionnel effectué par chaque cyclomoteur durant sa période d'utilisation normale est égal à $150 + 3600 + 4200 + 4050 = 12\ 000$ kms

2- Comptabiliser, au 31/12/2011, l'amortissement d'un cyclomoteur sur le bordereau d'enregistrement comptable de l'annexe B (à rendre avec la copie)

Journal	Date	Compte		Libellé	Débit	Crédit
		Général	Tiers			
OD	31/12/2011	681120		Suivant plan d'amortissement du cyclomoteur C01	22,50	
		687250			30,83	
		281820				22,50
		145000				30,83

Dossier 3 : (sur 24 points)

A – Résultat fiscal et IS (16 points)

1- Justifier le montant des retraitements fiscaux dans le tableau de l'annexe D (à rendre avec la copie).

Éléments à vérifier dans la déclaration 2058-A			Calcul et justification des montants retraités
Ligne	Intitulé de la ligne	Montant	
I. RÉINTEGRATIONS			
WE	Amortissements excédentaires et amortissements non déductibles	590	L'amortissement déductible des véhicules particuliers pour l'exercice 2011 émettant un taux de dioxyde de carbone inférieur ou égal à 200g/km doit être calculé sur une base limitée à 18 300 € TTC. Dotation non déductible = $(22\,724 - 18\,300) \times 20\% \times 8/12 = 589,87$ soit 590 €

I7	Impôt sur les sociétés	58 991	IS brut (résultat fiscal x 33/1/3 %) = 179 673 x 33 1/3% ...59 891 Crédit d'impôt formation - 900 IS net 58 991
WQ	Réintégrations diverses	5 989	Jetons de présence Le montant déductible des jetons de présence est limité : Montant annuel versé : 11 779 pour les 3 administrateurs Montant annuel déductible : $(38\,600 \times 5\%) \times 3 = 5\,790$ Différence entre ces deux montants $(11\,779 - 5\,790 = 5\,989)$ à réintégrer.
II. DÉDUCTIONS			
XA	Régime des sociétés mères et des filiales	2 280	La SA ayant opté pour le régime « société-mère » : - le montant des dividendes (2400) n'est pas imposable mais il convient de réintégrer une quote-part de 5% des dividendes soit $(2\,400 \times 5\% = 120)$ De ce fait, il faut déduire la différence $(2\,400 - 120 = 2\,280)$

2- Enregistrer sur le bordereau de l'annexe B (à rendre avec la copie) l'impôt sur les sociétés au 31 décembre 2011.

Journal	Date	Compte		Libellé	Débit	Crédit
		Général	Tiers			
OD	31/12/2011	695000		IS 2011	58 991,00	
		444000				58 991,00

3- Déterminer dans le tableau de l'annexe E (à rendre avec la copie) les versements et les dates limites de paiement au titre de l'impôt sur les sociétés pour le premier semestre 2012.

TABLEAU PRÉVISIONNEL DE TRÉSORERIE – 1 ^{ER} SEMESTRE 2012	
Impôt sur les sociétés	
Versements prévisionnels	Calculs
1 ^{er} acompte 2012	Résultat fiscal 2010 x 8 1/3 % soit 164 769 x 8 1/3% = 13 731 ou 13725 avec 8,33 %
Liquidation IS 2011	IS net 2011 - acomptes versés en 2011 (1/3 du résultat fiscal 2010) Soit 58 991 – 54 923 $(164\,769/3) = 4\,068$
2 ^{ème} acompte 2012	(Résultat fiscal 2011 x 16 2/3 %) – 1 ^{er} acompte versé le 15/03/2012 Soit $(179\,673 \times 16\,2/3\%) - 13\,731 = 16\,215$ OU Acpte 2012 = $179\,673 \times 8\,1/3\% = 14\,973 \Rightarrow 2^{\text{ème}} \text{ acpte } 14\,973 + (14\,973 - 13\,731) = 16\,215$ Avec 8.33 % = $14\,967 + 1\,242 = 16\,209$.

B – Affectation des résultats. (8 points)

	Affectations	Origines	Justifications
<u>Origines</u>			
- Report à nouveau antérieur		6 167,00	
- Résultat de l'exercice		113 533,00	
- Prélèvement sur les réserves			
<u>Affectations</u>			
Affectations aux réserves			
- Réserve légale	5 676,65		113 533 x 5% = 5 676,65 (cumul 18 534 + 5 676,65 < 10 % du capital 30 000)
- Autres réserves	30 000,00		
Dividendes :			
- Intérêts statutaires	18 000		50,00 x 6% = 3 € x 6000 actions = 18 000 € ou 300 000 x 6 % = 18 000 €
- Super dividende	66 000		Reste à affecter : 6 167 + 113 533 – (5 675,65 + 30 000 + 18 000) = 66 023,35 Superdividende par action : 66 023,35 / 6 000 = 11,0039 arrondi à 11 € Superdividendes à verser : 11 x 6000 = 66 000
Autres répartitions			
Report à nouveau	23,35		66 023,25 – 66 000 = 23,35
Totaux	119 700	119 700	

Dossier 4 : (sur 18 points)**A - Détermination du montant de l'intéressement (3 points)**

Calculer le montant total de l'intéressement brut au titre de l'exercice 2011.

Calcul du ratio VA/CA : $1\,341\,440 / 5\,212\,500 = 25,74\%$

Le ratio est supérieur à 25%, l'intéressement est donc égal à 15% du RCAI avant calcul de l'intéressement.

Intéressement brut : $133\,360 \times 0,15 = 20\,004\text{ €}$

B – Information des salariés (15 points)

1 - Calculer pour la salariée Marie Vermali :

- la prime d'intéressement brute,
- la CSG/CRDS retenue,
- la prime nette.

La répartition peut être réalisée à partir de la prime d'intéressement nette (article 5 annexe page 9)

Première solution : calcul en valeur nette

CSG/CRDS = $0,97 \times 20\,004 \times 8\% = 1\,552,31$

Prime nette : $20\,004,00 - 1\,552,31 = 18\,451,69$

Fraction proportionnelle aux salaires bruts : $(18\,451,69 \times 0,60) \times 19\,821,43 / 482\,709,73 = 454,61\text{ €}$

Fraction égale : $(18\,451,69 \times 0,40) / 22 = 335,49\text{ €}$

Prime nette de Mme Vermali : $454,61 + 335,49 = 790,10$

Prime brute : $790,10 / 1 - (0,97 \times 0,08) = 856,56$

CSG/CRDS : $856,56 - 790,10 = 66,46$

Deuxième solution : calcul en valeur brute

Fraction proportionnelle aux salaires bruts : $(20\,004 \times 0,60) \times 19\,821,43 / 482\,709,73 = 492,85 \text{ €}$

Fraction égale : $(20\,004 \times 0,40) / 22 = 363,71 \text{ €}$

Prime brute : $492,85 + 363,71 = 856,56 \text{ €}$

CSG/CRDS = $0,97 \times 856,56 \times 8 \% = 66,47 \text{ €}$

Remarque : l'abattement d'assiette n'est plus applicable à l'intéressement versé en 2012 => Accepter la réponse du candidat qui justifie sa réponse en référence à la législation 2012.

Prime nette = $856,56 - 66,47 = 790,09 \text{ €}$

2 - Préparer la lettre-type de publipostage, en date du 1^{er} mars 2012, destinée à informer chaque salarié de ses droits en matière d'intéressement conformément aux précisions de la note de M. Seldard.

Forme :

- Emetteur, destinataire, date, objet et signature
- et l'orthographe
- champs du publipostage signalés entre guillemets de l'en tête:
- champs du publipostage signalés entre guillemets concernant la prime
- formule de politesse

Fond :

- montant total intéressement
- mentions relatives à la prime du salarié
- 2 options avec ses conséquences fiscales
- date limite de réponse

VéloPassions

4, rue du Général de Gaulle

33000 Bordeaux

« Civilité » « Prénom » « Nom »

« Rue »

« Code postal » « Ville »

Date : 1^{er} mars 2012

Objet : Prime d'Intéressement 2011

« Civilité »,

Vous avez acquis des droits au titre de l'intéressement des salariés pour l'exercice 2011 selon l'accord signé le 31 mars 2011.

Le montant global de l'intéressement s'élève à 20 004 €.

Le calcul de votre prime d'intéressement est le suivant :

- Montant brut : « Prime brute »
- Montant de la CSG et de la CRDS à déduire : « CSG/CRDS »
- Montant net de votre prime d'intéressement : « Prime nette »

Vous pouvez opter :

- Pour le versement immédiat de votre prime le 31 mars 2012. Cette somme devra alors être soumise à l'impôt sur le revenu.
- Pour le versement sur le plan d'épargne interentreprise InterPlan. Cette somme, bloquée 5 ans, sera exonérée de l'impôt sur le revenu.

Vous veillerez à nous faire parvenir le choix d'affectation de votre prime d'intéressement avant le 25 mars 2012.

Veillez agréer, « civilité », nos salutations distinguées.

M Seldard